



LA VILLE DE WAVRE RECRUTE

## UN CONSEILLER EN MOBILITÉ(h/f)

### Travailler à la Ville de Wavre

La Ville de Wavre veut être un employeur exemplaire et vise à offrir un cadre de travail humain, respectueux de chacun et adapté aux compétences de tous. Notre culture d'entreprise est guidée par des valeurs claires telles que l'intégrité, l'équité, la collaboration, le service aux citoyens, le professionnalisme et le respect.

Chaque jour, les quelque 600 employés et ouvriers de l'administration communale de Wavre développent, durablement, une ville contemporaine et dynamique sur les plans économique, social et culturel. Ensemble, ils relèvent les défis de la vision stratégique de la ville : « Wavre2030 ».

**Travailler à la Ville de Wavre, c'est croire en cette vision. C'est mettre son cœur, ses idées et son énergie au service du citoyen. C'est façonner le présent pour bâtir l'avenir.**

### **Vos avantages en quelques mots-clés ?**

Un environnement de travail qualitatif et vivant, situé en centre-ville, proche de la gare et des écoles. Une stabilité d'emploi et un équilibre serein entre vie privée et vie professionnelle. Des défis professionnels motivants, aux côtés de collègues passionnés. Des horaires et un régime de congés attractifs. Des formations continues pour développer votre potentiel.

### **FINALITE DE LA FONCTION :**

Sous l'autorité du chef de service, le conseiller en mobilité (h/f) assure au quotidien la gestion administrative et technique des dossiers de mobilité.

Il/elle est l'interface entre les riverains, l'administration communale et les différents acteurs concernés par la mobilité.

Le/la CEM participe activement à la gestion de la mobilité dans la commune par une approche transversale et cohérente des problématiques de mobilité et assure entre autres, la gestion et le traitement des interpellations riveraines.

A cet effet, il/elle tient compte notamment de la réglementation en vigueur et des documents planologiques et stratégiques communaux en matière de mobilité et d'aménagement du territoire.

Il propose des actions visant l'amélioration de la mobilité pour tous les modes confondus, en concertation avec les autres services et autorités concernés, et développe des stratégies relatives aux missions qui lui sont confiées (analyse les demandes, les besoins et les problématiques en lien avec ses missions).

**A terme, il est possible que soit créé un service mobilité distinct du service urbanisme**

### **MISSIONS :**

Sous l'autorité du chef de service, la personne recrutée sera amenée en priorité à faire seule ou en collaboration ses collègues, les tâches suivantes (liste non exhaustive) :

- Suivi des mails et courriers ;
- Gérer administrativement, techniquement et assurer le suivi des interpellations riveraines et politiques;
- Analyser la pertinence des demandes des riverains et le cas échéant, rendre un avis sur le contenu et les décisions relatives à la demande ;



VILLE DE  
**WAVRE**

- Analyser concrètement la pertinence des aménagements initiés ou proposés (ex : création / vérification des aménagements CAO/DAO),
- Répondre aux demandes des autres services (téléphone, mails, texte, rapport,...) et le cas échéant, rendre des avis sur le contenu et les décisions relatives aux dossiers ou activités en lien avec la mobilité ;
- Rendre des avis, contribuer à l'orientation de la politique de mobilité et de sécurité routière, procéder aux analyses techniques requises;
- Collaborer à la réalisation de cahiers de charges et le cas échéant, en assurer le suivi, le contrôle, l'exécution ;
- Veiller à l'application des règlements et normes;
- Planifier et accompagner le travail du service signalisation ;
- Initier et/ou accompagner des dossiers spéciaux relatifs à la mobilité ;
- Suivre et/ou développer des projets en lien avec la problématique de la mobilité et de la sécurité routière (en concordance avec le plan communal de mobilité et les objectifs du programme stratégique transversal notamment) ;
- Analyser techniquement les appels à projets et les demandes de subvention en matière de mobilité, de cheminement cyclable et de sécurité routière ;
- Réaliser un premier contrôle sur le fond et la forme des dossiers sortant;
- Analyser les dossiers relevant de sa compétence ;
- Animer et gérer des processus participatifs ;
- Communiquer, écouter, fournir des renseignements, délivrer des conseils spécifiques, transmettre l'information à des tiers ;
- Transmettre son expertise à tout niveau ;
- Partager ses connaissances en développant des capacités pédagogiques ;
- Collaborer avec ses collègues afin de partager les informations utiles à la bonne gestion des dossiers;
- Agir en collaboration avec ses collègues dans un but commun d'efficacité du travail ;
- Anticiper les besoins et problématiques liées aux projets/missions confiés et apporter des pistes de solution (être orienté résultats) ;
- Proposer et développer des partenariats permettant la mise en œuvre de collaborations fructueuses intra services et externes ;
- Développer ses compétences et ses connaissances, se documenter, être attentif à l'évolution des règlements et lois relatifs aux matières le concernant : faire preuve de curiosité intellectuelle permanente et partager ses connaissances ;
- Développer une écoute active (savoir écouter, interroger et reformuler afin de s'assurer d'une bonne compréhension) et une communication basée sur l'échange ;
- Accompagner le déploiement d'un projet, le manager et en assurer une planification efficiente le cas échéant ;
- Assurer une mission de veille en matière de mobilité et de sécurité routière ;
- Assurer le suivi des études en matière de mobilité ;
- Gérer les demandes, requêtes et commandes émanant de la hiérarchie ;
- Gérer personnellement et/ou en coordination avec d'autres membres de la cellule mobilité, les dossiers dans sa matière et assurer la réalisation d'objectifs spécifiques dans les temps requis ;
- Planifier les délais de réalisation de ses tâches et missions ;
- Prioriser ses tâches et missions en fonction des objectifs ;

## PROFIL

Le candidat devra posséder les aptitudes suivantes :

- Ouverture d'esprit, flexibilité, adaptabilité et contact humain aisé ;
- Capacité de communication et d'accueil ;
- Avoir une bonne aptitude à la communication, de bonnes capacités d'expression orale et écrite, y compris en public ;
- Pragmatique, orienté résultats ;
- Être organisé, rigoureux, méthodique, structuré et logique ;
- Avoir de bonnes capacités d'analyse, d'esprit de synthèse et de rédaction ;
- Avoir le sens de l'organisation (respect des délais, choix des priorités...)
- Être dynamique et polyvalent;
- Capable de s'autogérer ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Être à la fois autonome et apprécier le travail en équipe ;
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe ;
- Posséder des capacités d'adaptation aux nouvelles situations ;
- Résistant au stress ;



- Rester intègre dans toutes les situations ;
- Présenter une image positive de la Commune ;
- Se montrer capable de faire preuve de droiture, de réserve et de respect envers sa hiérarchie dans l'exercice de sa fonction ;
- Agir dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veiller à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers,
- Agir avec intégrité et professionnalisme dans le respect de la déontologie liée à sa fonction ainsi que de la charte des valeurs de la Ville de Wavre
- Précis et méthodique dans l'application de la réglementation en vigueur liée l'exercice de sa fonction ;
- Posséder au minimum des notions de base du droit administratif et des différentes législations spécifiques aux matières traitées ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse des enjeux de la commune;
- Connaitre parfaitement les objectifs de la Ville en terme de mobilité ;
- Faire preuve d'une implication profonde dans la fonction ;
- Connaitre le territoire de la Ville de Wavre et les grandes lignes de son développement ;
- Maîtrise Word, Excel, Outlook, Powerpoint, ACAD, (l'utilisation d'un logiciel SIG est un atout)
- Savoir lire des plans d'aménagement routiers et architecturaux ;
- Etre polyvalent et disponible pour participer ponctuellement à des réunions en dehors des heures habituelles de service ;
- Des connaissances pratiques en conception de voirie et/ou en aménagement du territoire sont considérées comme un plus ;
- Avoir une expérience dans le fonctionnement d'une administration communale est un atout supplémentaire ;
- Avoir le certificat de Conseiller en mobilité est un atout supplémentaire (copie du certificat à fournir). A défaut, il sera exigé de suivre la formation (de base et continuée) pour en obtenir le titre ;

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir une connaissance orale et écrite parfaite de la langue française (une connaissance du néerlandais est un plus) ;
- Etre titulaire du permis de conduire B à la date d'entrée en fonction ;
- Diplôme requis : Toute personne, porteuse d'un diplôme de l'enseignement supérieur (de type court ou long),
  - Etre titulaire d'un diplôme de Bachelier ou Master (en cas de diplôme obtenu à l'étranger, fournir l'équivalence du diplôme délivré par la Communauté Française), orientation technique (mobilité, travaux publics, construction, gestion des transports, gestion urbaine,) et justifier d'une expérience de travail probante dans le domaine de la mobilité d'une durée de minimum 2 ans ;
  - Etre titulaire d'un diplôme de Bachelier ou de Master (autres orientations que celles susvisées) et être titulaire du certificat de conseiller en mobilité ainsi que justifier d'une expérience de travail probante dans le domaine de la mobilité d'une durée de minimum 2 ans
- Posséder une expérience dans une administration publique et/ou dans le fonctionnement d'une administration communale est un atout.
- Posséder des connaissances pratiques en conception de voirie et/ou en aménagement du territoire sont considérées comme un plus ;

## CONDITIONS DE TRAVAIL PROPOSEES

- Contrat à durée indéterminée
- Régime de travail : Temps plein de jour 38h/semaine
- Rémunération : Barème B1 – 33 683 euros annuels bruts à 6 années d'ancienneté (si titulaire d'un bac professionnalisant)  
Barème A1 – 41 897 euros annuels bruts à 6 années d'ancienneté (si titulaire d'un master)
- Reprise d'ancienneté dans les conditions du statut pécuniaire
- Intervention dans les frais de transport en commun à hauteur de 88%

## MODALITES DE CONTACT :

Lettre de motivation, CV, copie du/des diplôme(s), certificat de conseiller en mobilité, attestations d'expérience, permis de conduire devront parvenir à l'attention de Madame PIGEOLET, Premier Echevin – Bourgmestre f.f., Place de l'Hôtel de Ville, 3 à 1300 Wavre ou via mail : [fabrizio.cantella@wavre.be](mailto:fabrizio.cantella@wavre.be) pour le 1<sup>er</sup> juin 2018 au plus tard.

Pour plus d'informations : vous pouvez contacter M. Cantella au 010/230.324.

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après la date de clôture des candidatures ne seront pas pris en considération.